

L'accès au don

Olivier BASTIEN

Résumé

L'activité de prélèvement d'organe et de tissu est encadrée par la loi en particulier de bioéthique. Si la solidarité a soutenu le principe du consentement présumé depuis 40 ans en France, les valeurs d'équité, de gratuité, l'anonymat et la transparence sont aussi importantes dans l'allocation des greffons. La croissance forte depuis 10 ans des greffes s'est faite en associant don post mortem, don du vivant et prélèvement après arrêt circulatoire en particulier après limitation (Maastricht 3). Cet équilibre explique probablement le positionnement de la France parmi les pays ayant le meilleur accès à la greffe dans le monde. La baisse d'activité observée en 2018 est en partie liée aux progrès de la prise en charge des AVC. Ceci doit renforcer cette priorité nationale, et inciter à renforcer l'équité par le système de score mis en place et évoluant régulièrement, à la fois pour renforcer un meilleur appariement immunologique mais aussi pour corriger des difficultés d'accès.